

INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT

TRANS 1

Les réseaux de transport permettent la circulation des personnes¹ et des marchandises² et participent à la création de richesses et d'activité. Cependant, en fragmentant le territoire, ils contribuent aussi à la création de barrières écologiques. Leur utilisation implique également des pressions diverses sur l'environnement et la santé humaine (émissions de polluants atmosphériques³, bruit⁴...)

Un réseau dense

En 2015, les infrastructures de transport et de communication couvraient environ 5,3% du territoire wallon. Avec plus de 4820 km de routes⁵, près de 100 km de voies ferrées et 27 km de voies navigables exploitées pour 1000 km² de territoire, les réseaux de transport en Wallonie sont parmi les plus denses d'Europe. La Wallonie dispose également de deux aéroports (Liège Airport et Brussels South Charleroi Airport) et de deux réseaux distincts de transport par conduites et pipelines, l'un civil, l'autre à destination de l'OTAN. Le réseau routier et autoroutier s'est principalement étendu entre 1970 et 1990. Depuis, le développement du réseau est essentiellement le fait des communes, la longueur du réseau de voies principales étant stable. Plus de 85% des routes revêtues sont des voiries communales et ont une vocation locale. Les 15% restant sont destinés à la grande circulation (autoroutes et routes régionales).

Intégration aux réseaux européens

Le développement important des infrastructures wallonnes est dû aux spécificités du territoire (densité de population, importance historique des activités industrielles et manufacturières) mais aussi au fait que la Wallonie est située sur des grands axes européens d'échanges de personnes et de marchandises,

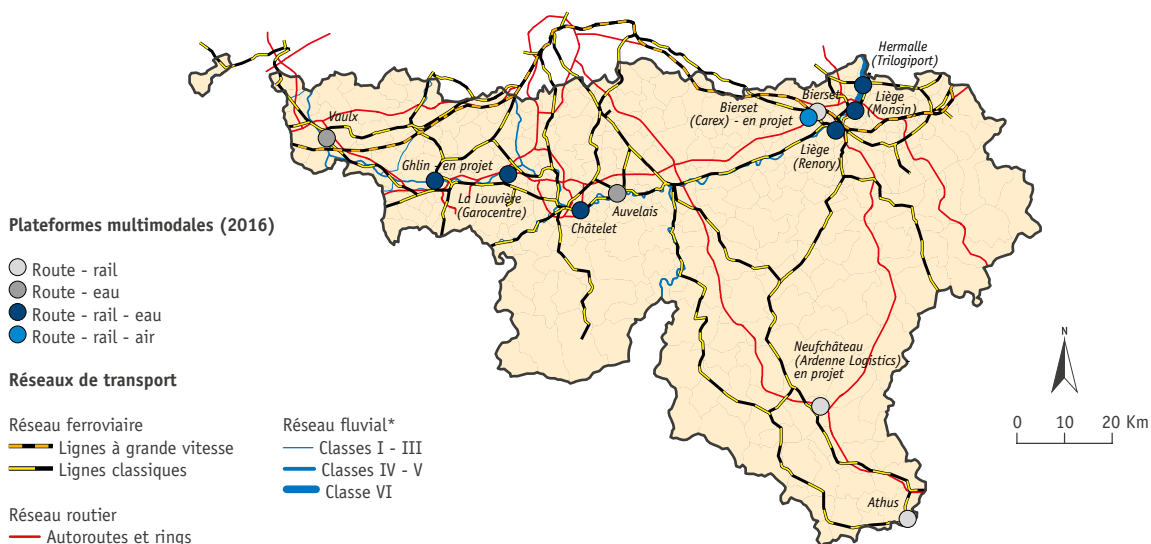
ce qui accroît les flux de transit. La Wallonie est intégrée au réseau transeuropéen de transports (RTE-T) qui vise entre autres à développer les échanges au sein du marché intérieur, à améliorer l'interopérabilité (p. ex. *via* des plateformes multimodales) et à augmenter la part modale des modes doux. Plusieurs axes européens traversent la Wallonie, principalement du nord au sud (axe européen Mer du Nord - Méditerranée) mais également à l'est *via* Montzen (réseau ferroviaire) ou à l'ouest avec la connexion au bassin Seine - Escaut (réseau fluvial).

Priorités d'investissements

Les priorités d'investissements du Gouvernement wallon⁶ pour le rail concernent aussi bien le transport de personnes (RER, axe 3 Bruxelles-Luxembourg) que de marchandises (entretien du réseau, optimisation des gares de formation des trains). Les investissements routiers wallons sont eux principalement axés sur le réseau secondaire (rénovation, sécurisation, intégration des modes doux) tandis que ceux concernant les voies navigables visent notamment l'entretien du réseau⁷ et le développement des liaisons stratégiques⁸.

[¹] → TRANS 3 & TRANS 4 | [²] → TRANS 2 | [³] → TRANS 6 | [⁴] → SANTÉ 1, 2, 3 & 4 | [⁵] Y compris routes non revêtues | [⁶] L'approbation du plan d'investissement ferroviaire relève du fédéral, mais les Régions sont consultées. | [⁷] → DÉCHETS 9 | [⁸] Plan infrastructures 2016-2019

Carte 16 Réseaux de transport et plateformes multimodales



* Répartition selon le système de classification CEMT

REEW 2017 - Sources: SPW - DGO1; SPW - DGO2; SNCB